

AR Prefecture

006-210601316-20221111-D2022_17-DE
Reçu le 21/11/2022

République Française

Département des Alpes
Maritimes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SALLAGRIFFON

Nombre de conseillers en
exercice : 6
Présents : 6
dont représentés : 0
Votants : 6

Séance du 11 novembre 2022

Date convocation :
04/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le onze novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire.

Date d'affichage :
04/11/2022

Présents : Noël FERRARO, Ivan CONSTANT, Jean Pierre POU, Sebastien JUBEAUX, Florence BONNARD

Mme BONNARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-17

Objet :
Convention TOTEM

Monsieur le Maire rappelle que par acte en date 16 juillet 1986, la commune a signé avec l'Etat (Ministère des PTT auquel droit se trouve Orange aujourd'hui) une convention d'occupation portant sur une parcelle dont elle est propriétaire, pour y installer des Equipements Techniques comprenant un bâtiment Autocom affecté à la téléphonie fixe et à l'internet et un Pylône.

Orange a notifié à la commune l'apport du pylône au profit de sa filiale TOTEM et les projets de contrats subséquents soumis au vote du présent conseil.

La redevance pour l'occupation du domaine public a été fixée à 350,00€/an sans indexation. Le bail est consenti pour une durée de 12 ans, tacitement prorogée par périodes successives de 6 ans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé l'avenant avec Orange et la nouvelle convention avec TOTEM aux charges et conditions mentionnées dans les projets joints à la délibération

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits

Votes

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire
Jean Jacques BAYONNE

